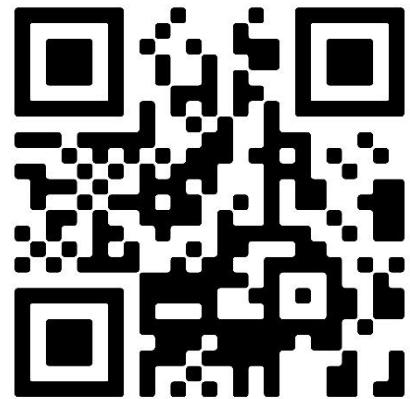


# RENATURER

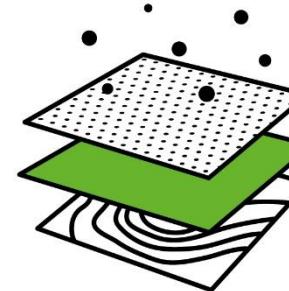
Principes et méthodologie



# Méthodologie

## Etat des lieux (Mai-Septembre 2023)

- Etat des lieux bibliographique
- 20 entretiens sur des actions de renaturation



**PLANIF  
TERRITOIRES**  
Imaginons ensemble  
nos territoires de demain

## Ateliers (Octobre 2023-Février 2024)

- 7 ateliers de travail et d'échanges (*connaissances nécessaires, secteurs de renaturation, mener une opération de renaturation, assurer pérennité et adaptation de la renaturation, mobiliser les acteurs, financement et gouvernance, construire la trajectoire de renaturation*)
- Représentants des SCoT, experts et partenaires institutionnels (Ministère, ADEME, FNAU, France urbaine, Fédération des PNR, FN SAFER, Cerema, Sol Paysage, CDC Biodiversité, LIDL, Groupe Casino (FCD), Alliance HQE, Institut de la Transition Foncière, ADGCF, CNFPT, etc.)

# Qu'est-ce que la renaturation ?

## ■ LA RENATURATION AU TITRE DU ZAN

« *actions ou opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé* ».

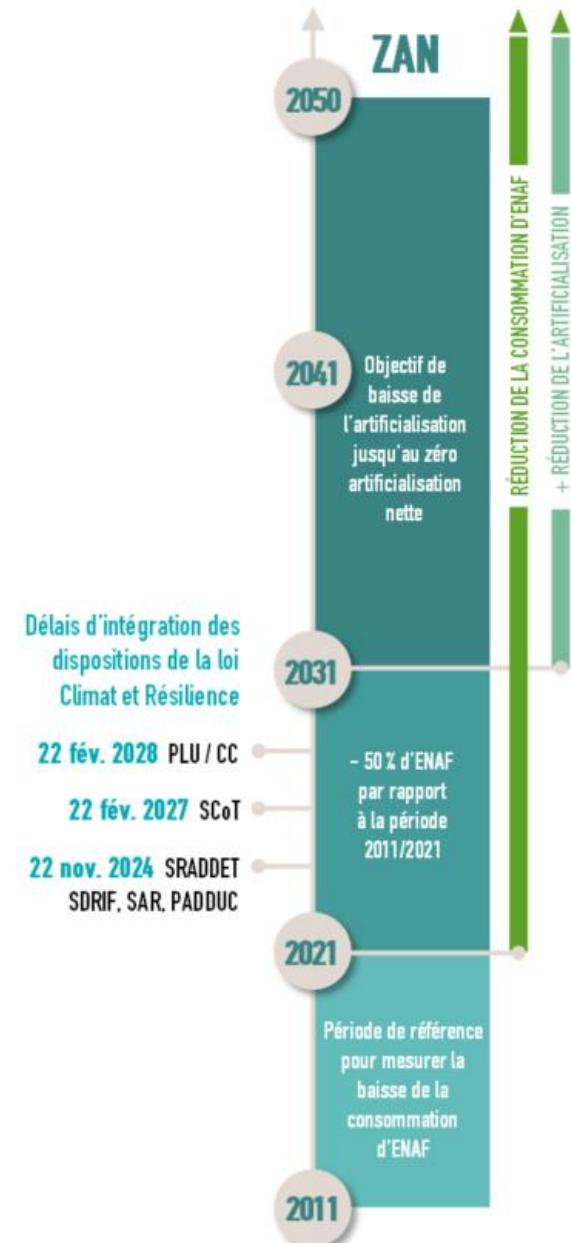
Loi Climat et Résilience

Entre 2021 et 2031 :

- Diviser par 2 la consommation d'ENAF d'ici 2031 par rapport à 2011/2021
- Transformer des espaces urbanisés en ENAF qui pourront venir en déduction des espaces consommés dans les objectifs des documents de planification et d'urbanisme

A partir de 2031 :

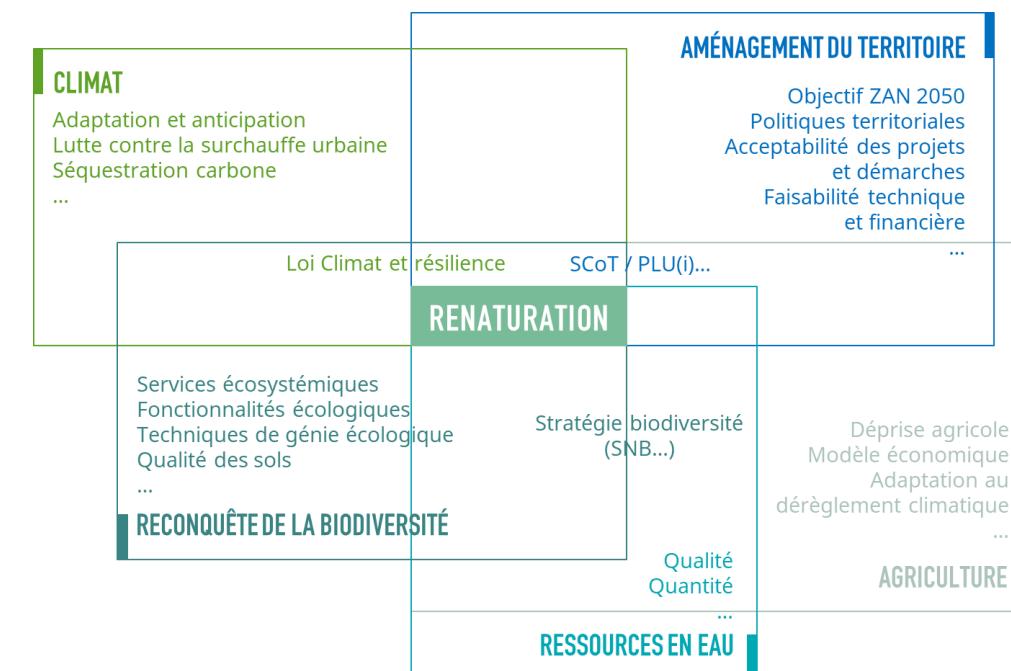
- Réduire l'artificialisation des sols, entre 2031-2041 puis 2041-2050, jusqu'au ZAN
- Bilan ZAN qui s'appuiera sur le solde entre surfaces artificialisées et surfaces désartificialisées, évalué au regard de la nomenclature



# ■ UNE DEMARCHE : DES DÉFINITIONS, DES ENJEUX

- Redonner sa place à la **biodiversité** et aux **fonctions écologiques d'un sol**
- Permet de répondre à de nombreux enjeux : reconquête de la biodiversité, ressource en eau, adaptation aux changements climatiques, agriculture, aménagement du territoire

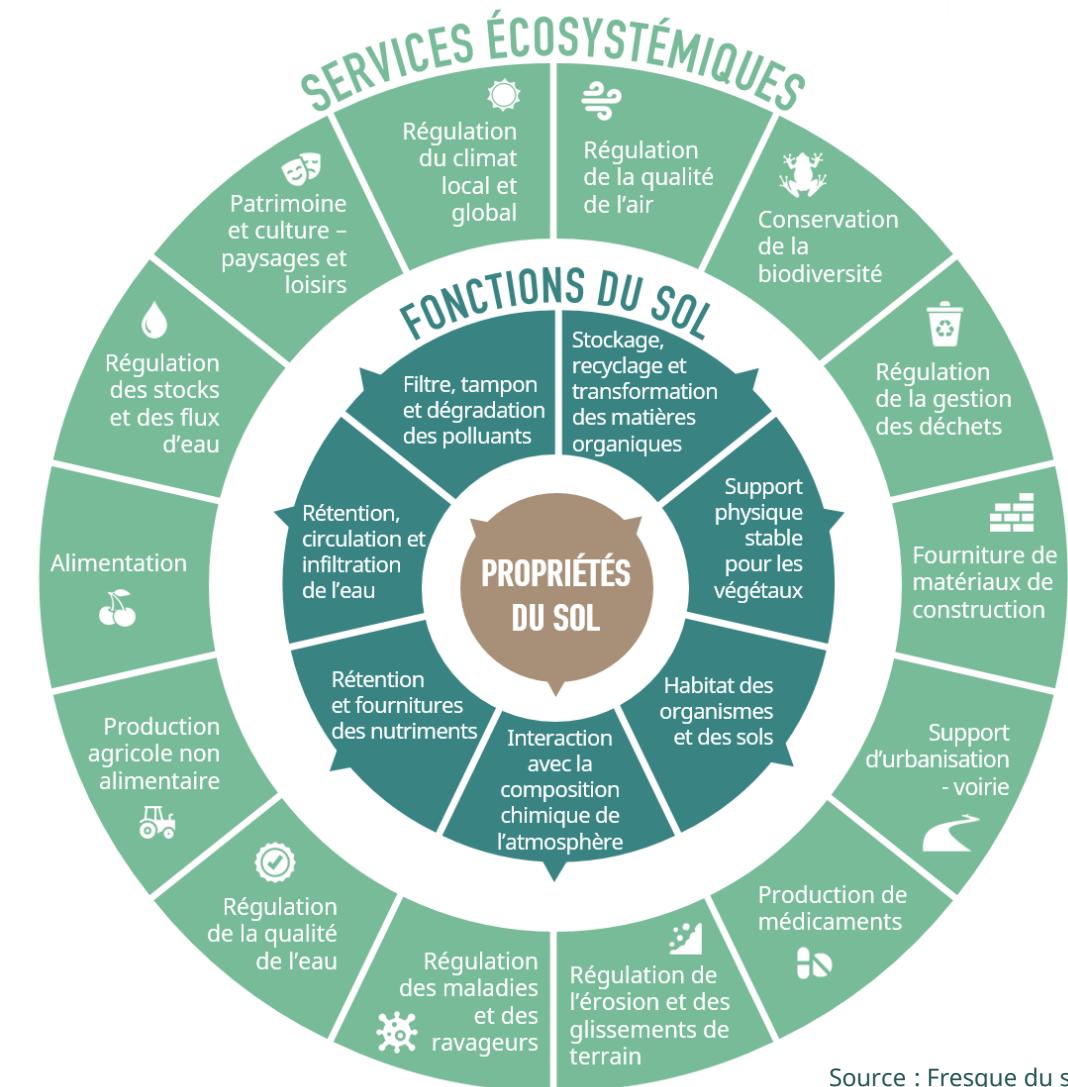
artificialisation  
désimperméabilisation  
éviter réduire compenser  
restauration agricoles naturels espaces forestiers  
renaturation  
compensation  
désartificialisation  
imperméabilisé



# Renaturer les sols pour renforcer :

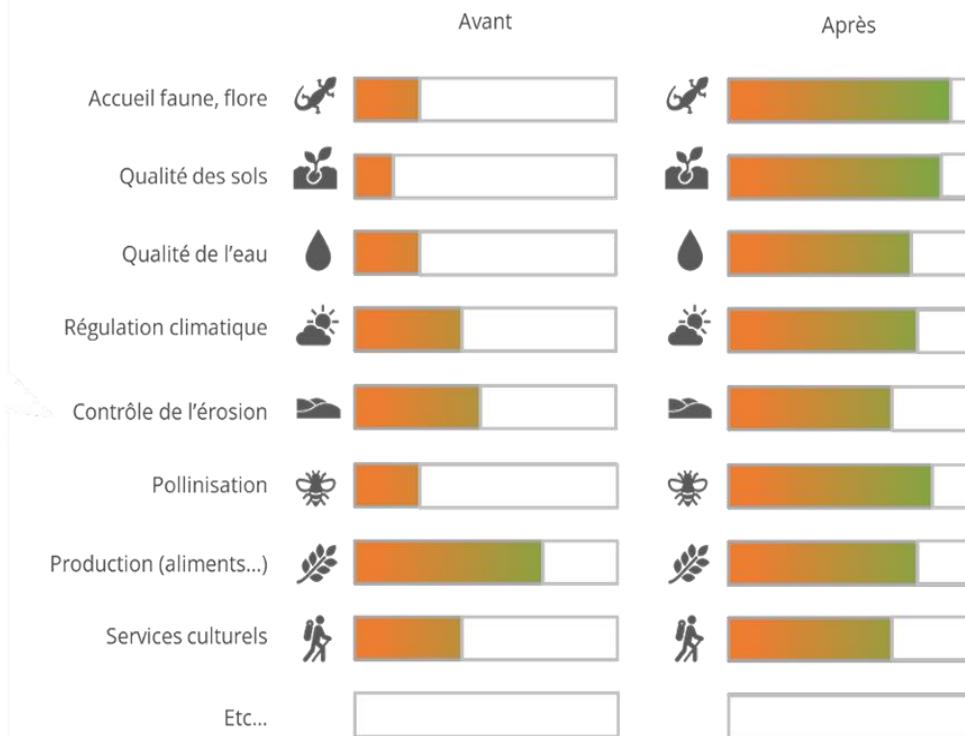
- **Les services écosystémiques et leurs bénéfices**
  - **Les fonctionnalités des sols**

- être support de **biodiversité** (organismes du sol et la végétation),
  - stocker du **carbone**, fournir des nutriments,
  - réguler les **eaux** qualitativement et quantitativement,
  - réguler les **contaminants**,
  - entretenir la **structure du sol**
  - assurer sa **fonctionnalité agronomique**



Source : Fresque du sol - ADEME

# Mettre du vert sur le vert ?



Evolution de la qualité des services écosystémiques suite à une renaturation

Exemple et données fictives

# 50 NUANCES DE RENATURATION

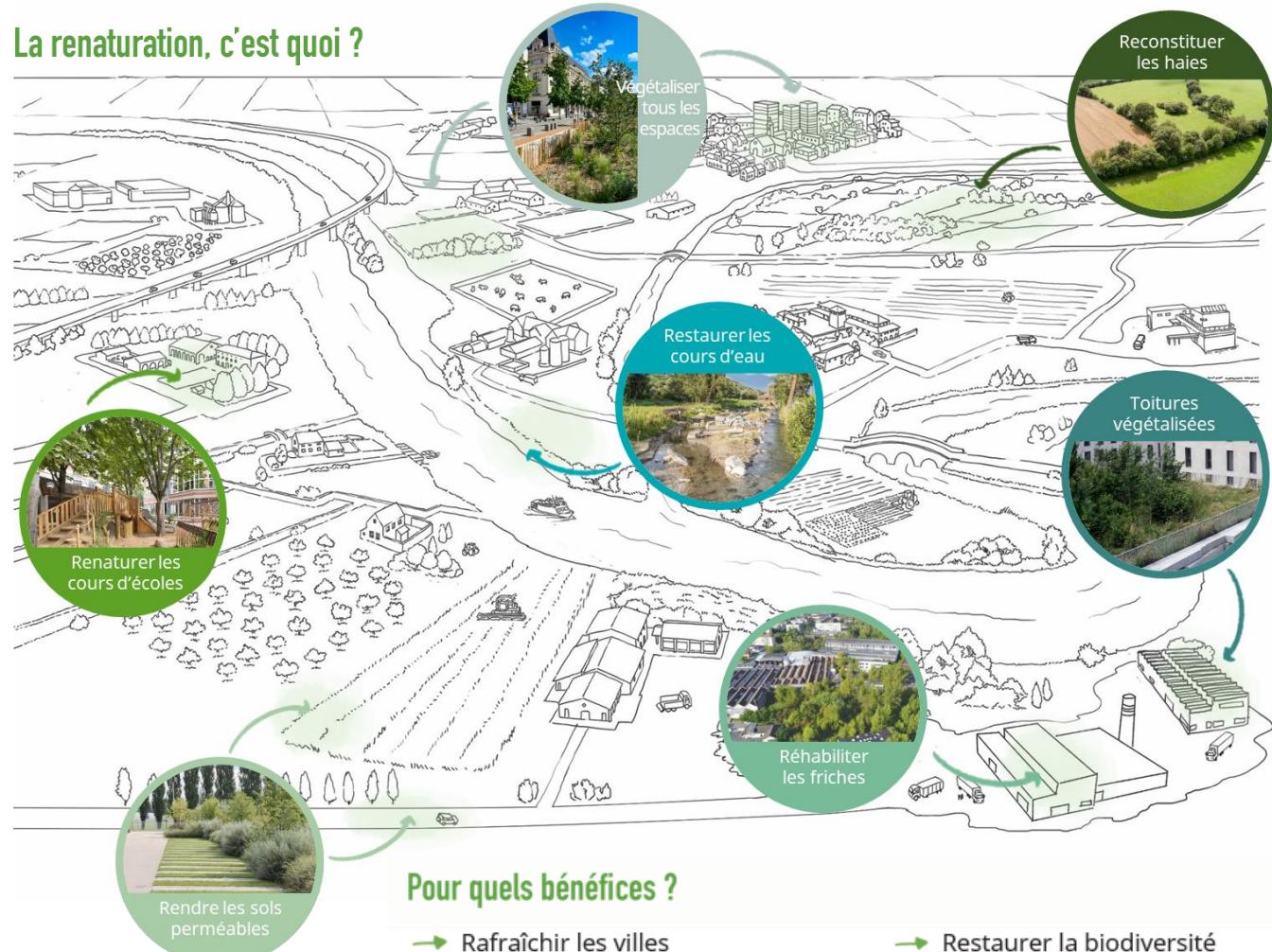
Renaturer . Fédération des SCoT . 2024

**Renaturer** pour retrouver :

- un **territoire**
- des **habitats**
- un **sol**

**fonctionnels** d'un point de vue **écologique**.

**La renaturation, c'est quoi ?**



**Pour quels bénéfices ?**

- Rafrâicher les villes
- Améliorer la qualité des sols
- Améliorer la qualité de l'air
- Préserver la ressource en eau
- Améliorer la santé et le cadre de vie
- Produire une meilleure alimentation
- Développer les services culturels
- Restaurer la biodiversité
- Favoriser la pollinisation
- Accueillir la faune et la flore
- Contrôler l'érosion
- Atténuer le dérèglement climatique
- Lutter contre le risque d'inondations
- Réduire le risque d'incendie, etc.

# 1. Définir une ambition : Pourquoi je renature ?

## 1 STRATÉGIE TERRITORIALE DU SCoT

## 2 TRAJECTOIRES DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET DE DÉCARBONATION

## 3 STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE DU SCoT

### ÉVITEMENT

Préservation de l'existant et sobriété foncière

### RENATURATION

dont renaturation au titre du ZAN  
(art. L 101-2-1 du code de l'urbanisme)

### TRAMES VERTES ET BLEUES

(art. L 101-2 du code de l'urbanisme)

### MESURE DE COMPENSATION DES ATTEINTES À LA BIODIVERSITÉ

(art L 163-1 du code de l'environnement)

## ■ 1. CONSTRUIRE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DU SCoT

- Rôle intégrateur du SCoT réaffirmé (loi ELAN et ordonnances)
- Intègre les objectifs prioritaires des documents de la hiérarchie des normes
- Stratégie territoriale à 20 ans, **définissant les priorités des élus**, qui s'appuie sur trois piliers obligatoires, avec en transversalité la gestion économe du foncier et la lutte contre l'artificialisation :
  - l'**économie** : intégrant l'artisanat, l'industrie, mais également l'aménagement commercial, l'agriculture au sens de l'alimentation et la forêt,
  - les **besoins de la population** : l'habitat, les équipements et les services de mobilité,
  - les **transitions** : énergétique, écologique, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et l'eau.
- Cadre de la stratégie écologique territoriale et des démarches de renaturation

## ■ 2. DÉFINIR DES TRAJECTOIRES DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET DE DÉCARBONATION

- Découpler développement et croissance / consommation d'ENAF en extension
- Privilégier le renouvellement et le recyclage urbain, la réduction des emprises foncières des projets, l'optimisation accrue des extensions urbaines et la réutilisation des terrains déjà artificialisés. **C'est le premier automatisme à avoir dans les réflexions liées au ZAN**
- Construire des stratégies territoriales qui concilient les **multiples objectifs de politiques publiques** et l'enjeu de sobriété foncière : aménager mieux avec moins de foncier tout en répondant aux besoins et attentes des habitants
- Privilégier la sobriété foncière car il peut être difficile de restaurer les fonctionnalités perdues sur des ENAF anthropisés

## ■ 3. ENGAGER UNE STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE INCLUANT LA RENATURATION AU TITRE DU ZAN

- **Définir les ambitions** que l'on souhaite se fixer
- Penser stratégie écologique du territoire pour aller plus loin qu'une simple mécanique de compensation dans un bilan au titre du ZAN
- Le SCoT offre un périmètre adéquat pour réfléchir et décliner une stratégie territoriale cohérente intégrant l'ensemble des enjeux.
- Eviter l'écueil de l'approche comptable
- Rester dans une approche qualitative de la renaturation

# Où renaturer ?



## RENATURATION AU TITRE DE LA STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

## RENATURATION AU TITRE DE LA STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Pour préserver et améliorer les **fonctionnalités écologiques** :  
puits de carbone, hydrique, biologique, agronomique, rafraîchissement, ...

Pour améliorer les **services écosystémiques en zone urbaine** : désimperméabilisation, lutte contre les îlots de chaleur, nature en ville, continuité de la trame brune, etc.

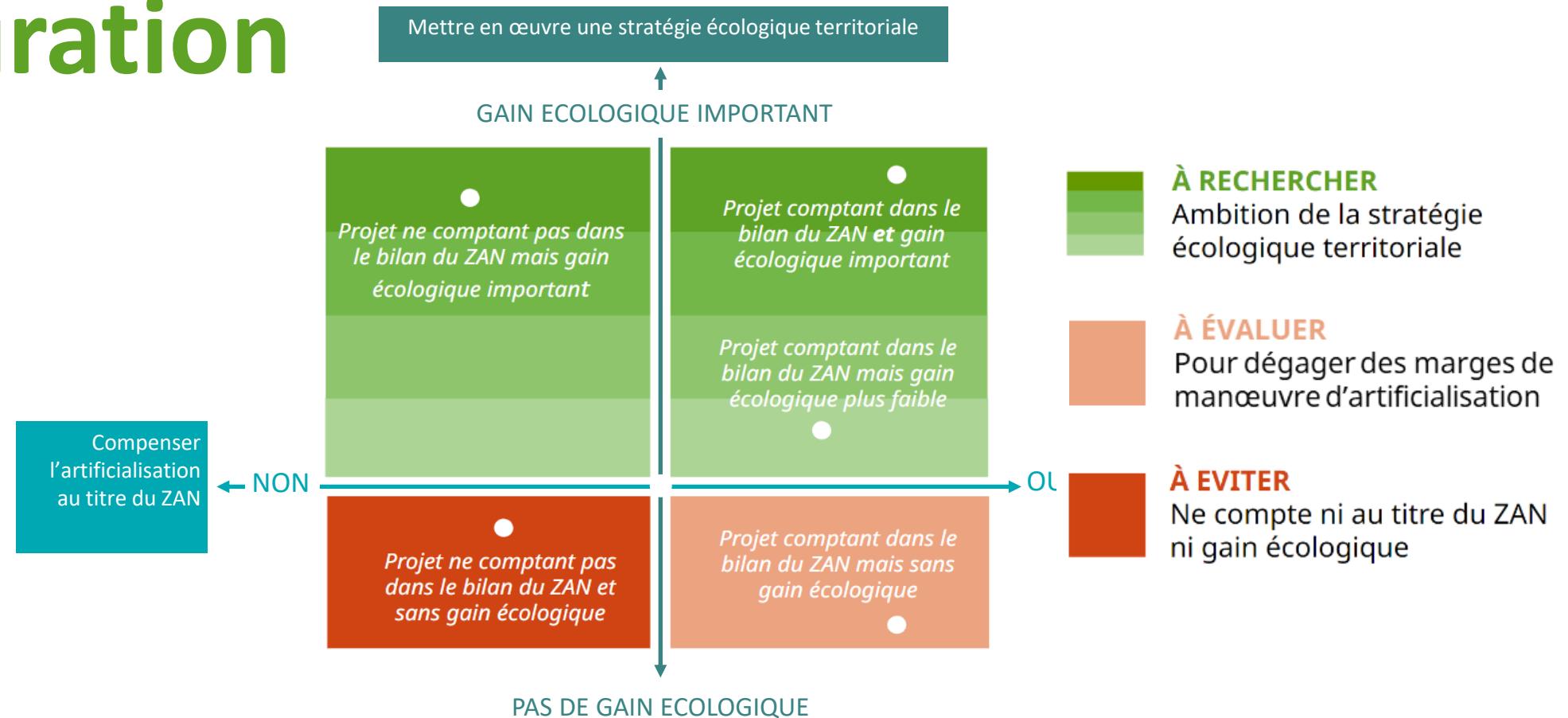


*Privilégier l'artificialisation  
(inévitable) sur les surfaces  
aux fonctions écosystémiques  
déjà dégradées*

## RENATURATION AU TITRE DU ZAN

Renaturer des espaces artificialisés afin de s'inscrire dans la trajectoire de lutte contre l'artificialisation et de l'atteinte de l'objectif ZAN à 2050

# Boussole de la renaturation



# 2. Agir : Comment je renature ?

- La prise en compte de la renaturation suit une **logique itérative** :  
**SCoT – PLU/PLUi – projets**
- Quelle gouvernance ?
- Quels financements ?
- **Assurer le suivi** de la renaturation dans le temps : mobiliser les outils, fixer des indicateurs, créer des **opérateurs de renaturation** ?

Echelle SCoT  
Planification,  
stratégie et  
orientations

**SCoT – Stratégie écologique de territoire**  
Enjeu et stratégie de renaturation définie à l'échelle du territoire (localisation des Zones préférentielles de Renaturation)

Echelle PLU  
Mise en œuvre  
orientations

**PLU / PLUi**  
Mise en œuvre opérationnelle des orientations du SCoT, application règlements et zonages

Echelle Opération  
Mise en œuvre  
opérationnelle

Projets publics /  
privés

Actions  
volontaires par  
la collectivité ou  
des propriétaires

Renaturation au  
sens du ZAN

Compensation  
écologique

## ■ CONSTRUIRE LA STRATÉGIE DE RENATURATION DANS LE SCOT

→ **Etat des lieux : inverser le regard sur les enjeux écologiques**

- *Capitaliser et mettre à jour l'état des lieux*
- *Données existantes pour appréhender la renaturation*
- *Mobiliser les compétences*
- *S'appuyer sur les services écosystémiques*

→ **Hiérarchiser les enjeux, définir les objectifs et orientations**

→ **Identifier les besoins et les zones préférentielles de renaturation**

## ■ DÉCLINER LA STRATÉGIE DE RENATURATION DANS LE PLU(I)

- Affiner l'état des lieux écologique
- Traduire la stratégie du SCoT à la parcelle
- Localiser les secteurs de renaturation dans le PLU(i)

## ■ CONCRÉTISER LA STRATÉGIE DE RENATURATION A L'ÉCHELLE OPÉRATIONNELLE

- S'appuyer sur des exemples territoriaux
- Méthodologie d'une opération de renaturation

# En conclusion

- Profiter de la révision des documents de planification et d'urbanisme pour bâtir une véritable **stratégie écologique territoriale**, faisant la part belle à la renaturation, et pas seulement dans les espaces artificialisés.
- Les espaces non bâtis, naturels, agricoles et forestiers sont l'épicentre des transitions, il faut non seulement les préserver mais aussi révéler tout leur potentiel.

# Merci de votre attention !



A télécharger

<https://www.fedescot.org/publications/etudes>